

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE  
TRÈS-SAINT-RÉDEMPTEUR**

**Procès-verbal de la séance ordinaire** du conseil de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur, tenue au lieu et à l'heure ordinaire des séances du conseil le **8 décembre 2015 à 20h**, sous la présidence de monsieur Alexandre Zalac, maire suppléant.

Étaient présents les conseillers:      M. Paul Cozens  
   Mme Julie Lemieux  
   M. René-Philippe Hébert  
   M. Alexandre Zalac  
   M. Mario Cardinal

Étaient absents le maire :                      M. Jean Lalonde  
   Mme Lise Charest

Mme Louise Sisle Héroux, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit comme secrétaire d'assemblée.

---

Avant de débiter la séance, Monsieur le Maire suppléant s'adresse à l'assemblée en leur souhaitant la bienvenue.

**ADMINISTRATION**

**180-12-15**

**Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par M. René-Philippe Hébert, appuyé par Mme Julie Lemieux et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**181-12-15**

**Adoption du procès-verbal de la séance du 10 novembre 2015**

Il est proposé par M. René-Philippe Hébert, appuyé par Mme Julie Lemieux et résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 novembre 2015 tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**182-12-15**

**Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 décembre 2015**

Il est proposé par M. René-Philippe Hébert, appuyé par Mme Julie Lemieux et résolu d'accepter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 décembre 2015 tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**183-12-15**

**Dépôt procès-verbal de correction - Mandat à la firme Power Québec – Éclairage public DEL**

Il est proposé par M. Paul Cozens, appuyé par M. Mario Cardinal et résolu que la directrice générale dépose aux membres du conseil municipal un procès-verbal de correction, soit : remplacer la résolution 52-04-15 de la séance ordinaire du 14 avril 2015 modifié par la résolution 183-12-15 pour effectuer l'ajustement du nombre de lampadaires soit de **29** au lieu de 25 de style Cobra au coût de 260 \$ /unité au coût total de **7540 \$** taxes en sus au lieu de 6500 \$ taxes en sus. Une subvention d'Hydro-Québec au montant de **1740 \$** au lieu de 1 500\$ devrait être applicable sur ce montant. Que cette dépense soit prélevée au poste budgétaire (23-040-01-300) et remboursable par le fonds de roulement sur une période de cinq ans.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**184-12-15**

**Re : Travaux d'électricité – installation 29 lampadaires**

Il est proposé par M. Paul Cozens, appuyé par M. Mario Cardinal et résolu d'autoriser la directrice générale à émettre un chèque au montant de **2135 \$** toutes taxes en sus, libellé à l'ordre de l'entreprise d'électricité de Rigaud inc. pour l'installation des 29 lampadaires. Que cette dépense soit prélevée au poste budgétaire (23-040-01-300) et remboursable par le fonds de roulement sur une période de cinq ans.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**185-12-15**

**Re : Dépôt procès-verbal de correction –Achat de panneau de signalisation**

Il est proposé par Mme Julie Lemieux, appuyé par M. Mario Cardinal et résolu que la directrice générale dépose aux membres du conseil municipal un procès-verbal de correction, soit : de remplacer la résolution 64-05-15 de la séance ordinaire du 12 mai 2015 modifiée par la résolution 185-12-15 afin d'y ajouter le paragraphe suivant : **Que cette dépense soit prélevée au poste budgétaire «FONDS DE PARC ET TERRAIN DE JEUX» (23-070-62-300).**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**186-12-15**

**Re : Dépôt procès-verbal de correction –Installation des enseignes de circulation**

Il est proposé par M. Mario Cardinal, appuyé par Mme Julie Lemieux et résolu que la directrice générale dépose aux membres du conseil municipal un procès-verbal de correction, soit : de remplacer la résolution 129-08-15 de la séance ordinaire du 11 août 2015 modifiée par la résolution 186-12-15 afin d'y ajouter le paragraphe suivant : **Que cette dépense soit prélevée au poste budgétaire «FONDS DE PARC ET TERRAIN DE JEUX» (23-070-62-300).**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**187-12-15**

**Re : Abrogation de la résolution 123-08-15**

Il est proposé par M. René-Philippe Hébert, appuyé par M. Mario Cardinal et résolu d'abroger la résolution 123-08-15 de la séance du mois d'août concernant les virements de crédit budgétaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**188-12-15**

**Re : Modalités de versement du programme de la TECQ 2014-2018**

**ATTENDU QUE** la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

**ATTENDU QUE** la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Il est proposé par M. Mario Cardinal, appuyé par Mme Julie Lemieux et résolu unanimement :

**QUE** la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

**QUE** la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte

délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

**QUE** la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

**QUE** la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

**QUE** la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution;

**QUE** la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-joints comporte des coûts réalisés vérifiées et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**189-12-15**

**Re : Programme de subvention – Fonds conjoncturel de développement (FCD)**

**ATTENDU QUE** la municipalité a pris connaissance du Guide à l'intention des promoteurs concernant l'aide financière accordée aux projets dans les régions dont l'indice de développement socioéconomique est plus faible;

Il est proposé par M. Paul Cozens, appuyé par M. René-Philippe Hébert et résolu unanimement :

**QUE** l'objectif concernant cette participation financière concerne l'aménagement des aires de jeux du parc Cavaleri afin d'améliorer le cadre de vie et de favoriser le développement des services et des équipements à la population de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur, que la directrice générale soit par la présente autorisée à présenter une demande d'aide financière concernant ce projet, dans le cadre du Fonds conjoncturel de développement (FCD);

**QUE** la municipalité s'engage par la présente à verser la mise de fonds nécessaire, soit un minimum de 10% de contributions en nature ou en espèces du coût global du projet;

**QUE** M. Jean Lalonde, maire ou Mme Louise Sisle Héroux, directrice générale sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tout document relatif à ce projet, soit entre autres les protocoles d'entente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**FINANCES**

**Dépôt du rapport des dépenses du directeur général en vertu de la délégation de compétence**

Une copie du rapport de Mme Louise Sisle Héroux, directrice générale, est déposée au conseil.

**190-12-15**

**Comptes à payer**

Il est proposé par M. Mario Cardinal, appuyé par M. René-Philippe Hébert et résolu d'approuver la liste des comptes à payer, pour un montant total de **50 408,42 \$**, dont les numéros de chèques ou de transactions sont les suivants :

Chèques nos C1500264 à C1500303	<b>30 517,55 \$</b>
Paiement AccèsD (L) L1500126 à L1500136	<b>6 792,90 \$</b>
Chèques de salaires nos D1500203 à D1500224	<b>13 097,97 \$</b>

**GRAND TOTAL**

**50 408,42 \$**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**191-12-15**

**Adoption du taux d'intérêt pour l'année 2016**

Il est proposé par M. René-Philippe Hébert, appuyé par Mme Julie Lemieux et résolu à l'unanimité que le taux d'intérêt soit fixé à 17% pour tous les arrrages de l'année 2016.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**192-12-15**

**Calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2016**

Il est proposé par M. Mario Cardinal, appuyé par M. René-Philippe Hébert et résolu que les séances du conseil auront lieu à 20 h 00, au Centre communautaire, situé au 769 route Principale, Très-Saint-Rédempteur aux dates suivantes pour l'année 2016;

12	Janvier 2016	12	Juillet 2016
09	Février 2016	09	Août 2016
08	Mars 2016	13	Septembre 2016
12	Avril 2016	11	Octobre 2016
10	Mai 2016	08	Novembre 2016
14	Juin 2016	13	Décembre 2016

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**193-12-15**

**Adoption des changements de taux de rémunération selon les ententes contractuelles**

**CONSIDÉRANT** les recommandations du comité des ressources humaines quant aux conditions de travail des employés;

**CONSIDÉRANT** que ces changements sont incorporés aux contrats de travail de chaque employé;

Il est proposé par Mme Julie Lemieux, appuyée par M. René-Philippe Hébert et résolu d'accepter l'actualisation des taux de rémunération pour chaque employé selon le contrat de travail entériné avec la Municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**194-12-15**

**Radiation de frais payé d'avance – Les éditions GID inc.**

**CONSIDÉRANT** qu'il existe un montant de 5 000 \$ en frais payé d'avance relié à la production de livres pour le 125<sup>e</sup> anniversaire de la paroisse de Très-Saint-Rédempteur et que ce montant apparait aux livres de la Municipalité depuis 2008;

**CONSIDÉRANT** qu'il existe une prescription de trois (3) ans concernant les contrats de service et que le fournisseur n'est pas tenu de nous rembourser ou de nous offrir un autre service depuis le délai passé, le tout selon le *Code civil du Québec*;

**CONSIDÉRANT** que la directrice générale a fait les démarches pour récupérer le montant de 5000 \$ versé à l'avance à la compagnie «Les Éditions GID inc.» et que celles-ci se sont avérées infructueuses;

Il est proposé par M. Mario Cardinal, appuyée par Mme Julie Lemieux et résolu d'accepter de procéder à la radiation d'une somme de 5 000 \$ au compte budgétaire «FRAIS PAYÉS D'AVANCE 125<sup>e</sup> » (58-291-20-000) et d'inscrire cette somme à titre de créances douteuses ou irrécouvrables au poste budgétaire «CRÉANCES DOUTEUSES OU IRRÉCOUVRABLES» (02-190-00-985).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**195-12-15**

**Ventes pour défaut de paiement de taxes**

Il est proposé par M. Paul Cozens, appuyé par M. Mario Cardinal et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Très-Saint-Rédempteur, autorise la directrice générale à transmettre au directeur général de la MRC de Vaudreuil-Soulanges la présente liste des immeubles mis en vente pour le non-paiement des taxes municipales annexée aux présentes, déposée aux membres du conseil et faisant partie intégrante de la présente résolution. Cette vente aura lieu le **deuxième jeudi du mois d'avril de l'année en cours, soit le 14 avril 2016.**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**196-12-15**

**Transport Soleil inc. - Adoption du budget pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2016 et la quote-part 2016!**

Il est proposé par Mme Julie Lemieux, appuyé par M. René-Philippe Hébert et résolu d'accepter le budget, la grille tarifaire ainsi que notre quote-part pour l'année 2016 de l'organisme Transports Soleil inc., pour les services de transport et autoriser la directrice générale à émettre un chèque au montant de **4 186.37 \$** en janvier 2016.

QUE le directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Louise Sisla Héroux atteste avoir les crédits nécessaires au budget opérationnel pour effectuer la dépense et en autorise le paiement.

QUE cette dépense soit prélevée au poste budgétaire «TRANSPORT SOLEIL» (02-371-00-448).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**197-12-15**

**Octroi du contrat pour les analyses d'eau pour l'année 2016**

Il est proposé par M. Mario Cardinal, appuyé par M. Paul Cozens et résolu d'octroyer le contrat afin de réaliser les analyses d'eau pour l'Hôtel de Ville et le Centre socioculturel, à la firme Groupe Environnex, pour l'année 2016 au montant de **1478,10 \$** toutes taxes en sus.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**198-12-15**

**Autorisation de virements de crédit budgétaire**

Il est proposé par M. René-Philippe Hébert, appuyé par M. Paul Cozens et résolu que la directrice générale soit par la présente autorisée à procéder aux virements de crédit nécessaires aux postes budgétaires suivants :

Un montant de **1585.00 \$** soit transféré du poste budgétaire «FRAIS DE REPRÉSENTATION, CONGRÈS ÉLUS» au poste budgétaire «Fonds de pension (admin)».

Un montant de **630.00 \$** soit transféré du poste budgétaire «SERVICES JURIDIQUES» au poste budgétaire «F.S.S. (part year)».

Un montant de **1780.00 \$** soit transféré du poste budgétaire «SERVICES JURIDIQUES» au poste budgétaire «ASSURANCES COLLECTIVES (year)».

Un montant de **350.00 \$** soit transféré du poste budgétaire «ENTR. & Rep. AMEUBLEMENT & EQUIP. BUR.» au poste budgétaire «ENTR. ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE».

Un montant de **330.00 \$** soit transféré du poste budgétaire «HONORAIRES PROF (ADM ASS CSST...)» au poste budgétaire «COTISATIONS, ABONNEMENTS».

Un montant de **325.00 \$** soit transféré du poste budgétaire «FRAIS DE DÉPLACEMENT (INSPECTEUR)» au poste budgétaire «R.R.Q. INSPECTEUR (year)».

Un montant de **250.00 \$** soit transféré du poste budgétaire «FRAIS DE DÉPLACEMENT (INSPECTEUR)» au poste budgétaire «F.S.S. INSPECTEUR (year)».

Un montant de **105.00 \$** soit transféré du poste budgétaire «FOURNITURE URBANISME» au poste budgétaire «F.S.S. INSPECTEUR (year)».

Un montant de **500.00 \$** soit transféré du poste budgétaire «URBANISME CONSULTATION» au poste budgétaire «ASSURANCES COLLECTIVES (year)».

Un montant de **315.00 \$** soit transféré du poste budgétaire «URBANISME – PPU ET MOD SCHÉMA» au poste budgétaire «ASSURANCES COLLECTIVES (year)».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

## **GESTION DU TERRITOIRE**

### **199-12-15**

#### **Avis de motion- modification au règlement n° 157 des permis et certificats**

Avis de motion est donné par Mme Julie Lemieux qu'à une prochaine séance du conseil, il sera présenté un règlement modifiant le Règlement n° 157 sur les permis et certificats.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### **200-12-15**

#### **Entente pour les services incendies pour l'année 2016**

**CONSIDÉRANT** que l'entente pour un service de sécurité incendie avec la municipalité de Sainte-Marthe viens à terme le 31 décembre 2015;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Saint-Marthe a signifié son intention de mettre un terme au présent contrat;

**CONSIDÉRANT** les propositions reçues de la municipalité de Sainte-Marthe et de Rigaud;

Il est proposé par M. René-Philippe Hébert, appuyé par M. Paul Cozens et résolu d'accepter la proposition pour un service de Sécurité incendie avec la municipalité de Rigaud au montant de **83 500 \$** incluant toutes les interventions en incendie, la prévention exigée par le Schéma de couverture de risques sur notre territoire ainsi que le service Premiers Répondants. Une entente sera rédigée pour 3 ans avec possibilité de renouvellement pour deux ans supplémentaires suite à l'acceptation de la présente résolution. Que M. Jean Lalonde, maire ou M. Alexandre Zalac, maire suppléant et Mme Louise Sisle Héroux, directrice générale soient, par la présente autorisés à signer pour et au nom de la municipalité tout document relatif à cet engagement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### **201-12-15**

#### **Adoption du règlement 211-2015 – Règlement décrétant la tarification des biens, des activités et des services municipaux remplaçant le règlement numéro 193**

**Dispense de la lecture du Règlement 211-2015 décrétant la tarification des biens, des activités et des services municipaux en remplacement du règlement numéro 193.**

#### **RÈGLEMENT NUMÉRO 211-2015**

**Règlement décrétant la tarification des biens, des activités et des services municipaux remplaçant le règlement numéro 193.**

---

**ATTENDU QUE** la municipalité de Très-Saint-Rédempteur désire se prévaloir que tout ou une partie de ces biens, activités ou services soient financés au moyen d'une tarification;

**ATTENDU QUE** le présent règlement remplace toutes ententes intervenues préalablement avec la municipalité;

**ATTENDU QU'UN** avis de motion a été donné lors de la séance du conseil du 10 novembre 2015;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. René-Philippe Hébert, appuyé par Mme Julie Lemieux et résolu que le Conseil de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur ordonne et statue par le présent règlement ce qui suit :

**ARTICLE 1**

Le présent règlement remplace le Règlement numéro 193.

**ARTICLE 2**

En cas d'incompatibilité à l'intérieur du présent règlement ou entre les dispositions du présent règlement et celles d'un autre règlement, c'est le coût le plus élevé ou la restriction la plus sévère qui s'applique.

**ARTICLE 3**

La grille tarifaire en annexe «A» est jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

**ARTICLE 4**

Le présent règlement entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

**ANNEXE <<A>>**

<i>DESCRIPTION</i>	<i>EXPLICATIONS</i>	<i>TARIF PROPOSÉ</i>	<i>RÉFÉRENCES</i>
<b>ADMINISTRATION</b>			
Confirmation de taxes		10,00 \$	
Demande de renseignements en matière de taxation ou d'évaluation nécessitant une recherche aux archives		15,00 \$ par unité d'évaluation par année	
Télécopie		1,00 \$ par page	
Carte routière		Gratuite	
Épinglette		3 \$	
Chèque retourné		25,00 \$	
Reproduction de plan ou extrait du plan d'urbanisme, de zonage ou autres			Selon le règlement provincial sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements nominatifs en vigueur (par feuillet si le plan compte plus d'un feuillet)
Photocopies noir et blanc			Selon le règlement provincial sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements nominatifs en vigueur (par feuillet si le plan compte plus d'un feuillet)

Photocopies couleur		Format 8 1/2 X 11 1/2X14	1,00 \$ Format 8 1,50 \$ Format 11X17 2,00 \$
Photocopies noir et blanc pour les citoyens et organismes reconnus	Citoyens et organismes  Exceptions (la Corporation des loisirs, la bibliothèque, Société St-Jean Baptiste et le Club de l'âge d'or	1 à 24 25 et plus 500 photocopies gratuites (1 couleur = 8 noir-blanc) Photocopies suivantes: 0,10\$/f noir-blanc, 0,25\$/f couleur	0,25 \$ 0,20 \$
Copie de tout document en version CD ou DVD (document trop volumineux)			25,00 \$
Ouverture, examen et vérification d'une demande d'admissibilité à un programme de subvention provenant d'un individu ou d'intérêts privés			500,00 \$
Frais d'administration d'une aide financière en vue ou au cours des travaux		25,00 \$ pour un avis (Sauf si spécifié par une résolution)	

## **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Permis de brûlage	Pour les feux à ciel ouvert	15,00 \$ Obtention du permis auprès du service d'incendie	Voir règlement #139 mod 177
Licence de chien obligatoire	Maximum de deux chiens par résidence	<b>20\$/année</b>	Voir règlement # 209-2015 pour plus d'informations
Infraction au règlement de chien			Voir règlement # 209-2015 pour plus d'informations sur les amendes applicables
Intervention du contrôleur animalier			Voir les règlements # 209-2015 et #194 pour plus d'informations sur les frais applicables
infraction au règlement de chat	Maximum de cinq par résidence en zone résidentielle	Aucune	Voir règlement #194 pour plus d'informations sur les amendes applicables
Autres animaux (sauvages) non apprivoisé, autochtone du Canada	Zone résidentielle; domestiqué ou apprivoisé	Interdit	Voir règlement #194 pour plus d'informations sur les amendes applicables
Permis de colportage	Pour tous OSBL nom reconnu	50,00 \$	Voir dispositions RMH

## **TRAVAUX PUBLICS**

Dégel des ponceaux	Affectant le réseau routier seulement	50\$/h minimum 50,00 \$	
Directeur adjoint (incluant véhicule de service)		50\$/heure	
Journalier classe 1		40\$/heure	
En dehors des heures normales	Lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h30	Tarifs précédents (Minimum de 3 heures)	

Matériaux secs - résidentiel Entente signée avec la municipalité de Rigaud	Automobile et remorque domestique 1 essieu et Camion à deux essieux	35\$ du voyage pour le deux (2) premiers voyages et le prix double à compter du troisième 70,00 \$ peu importe le nombre de voyage
---	--	---

## GESTION DU TERRITOIRE

Mise en place d'un ponceau pour une entrée de résidence	lors d'une réfection de rue ou de reprofilage de fossé.	Coût du ponceau assumé par propriétaire.	
Remplissage d'un fossé	avec ou sans tuyau	Interdit	
Bac de recyclage: nouvelle résidence	bac bleu de 360 litres	<b>76, 11\$</b>	
Bac de recyclage: nouveau résident ou brisé par l'entrepreneur	bac bleu de 360 litres	Réparation ou remplacement gratuit	
Bac de vidanges: nouvelle résidence	bac couleur gris charbon de 240 litres avec logo TSR	<b>105 \$</b>	
Bac de vidanges: nouveau résident ou brisé par l'entrepreneur	bac couleur gris charbon de 240 litres avec logo TSR	Réparation ou remplacement gratuit	

## URBANISME

Extrait de la matrice graphique, du plan d'urbanisme, du plan de zonage, etc.		2,00 \$	Par page, par feuille par extrait
Attestation ou certificat de conformité (ou non-conformité)	Lettre sur la conformité aux règlements d'urbanisme (usage, implantation, installation septique et autres) Attestation de conformité exigée par un organisme public ou gouvernemental (MEQ, MAPAQ, CPTAQ ou autres)	Gratuite	
Coût des permis		Nouvelle construction - résidence : 200 \$ Puits artésien : 50 \$ Installations septiques : 50 \$ Bâtiment accessoire : 35 \$ Bâtiment agricole : <b>100 \$</b> Rénovation ou agrandissement de - de 25 m2 selon le coût des travaux : Travaux de 0 à 9 999\$ : 25\$ Travaux de 10 000\$ à 49 999\$ : 40\$ Travaux de 50 000\$ et + : 100\$. Démolition : 35 \$ Lotissement : <b>100 \$</b> pour l'étude de la demande et <b>100 \$</b> par lot. Piscine hors terre et Spas : 25 \$ Piscine creusée : 50 \$ Affichage: 25 \$ Permis de coupe d'arbres : Gratuit Vente de garage : 5 \$ Certificat d'occupation : 50\$	
Demande de modification aux règlements d'urbanisme	Étude d'une demande de modification aux règlements d'urbanisme	350,00 \$	
Demande de modification aux règlements d'urbanisme	Coûts réels (avis publics, procédures référendaires, etc.	2000\$ fixes + frais de référendum (s'il y a lieu)	
Demande de dérogation mineure		500,00 \$	

Demande d'une copie numérisée des nouveaux règlements (par courriel ou support CD, DVD)	Pour chaque règlement	25,00 \$		
<b>SERVICES À LA COLLECTIVITÉ</b>				
Parc : centre communautaire	Évènement familial ou communautaire	Résidents;	100,00 \$	
		Non résidents;	250,00 \$	
	Évènement corporatif		500,00 \$	
Parc Cavaleri	Évènement familial ou communautaire	Résidents;	75,00 \$	
		Non résidents;	200,00 \$	
	Évènement corporatif		350,00 \$	
Centre communautaire - location «grande salle» 769 route principale	Organismes de charité (tel que la Société St-Jean-Baptiste)	<b>Gratuit si organisme reconnu par le Conseil municipal. Frais de conciergerie de 75\$ applicable.*</b>		
	Organismes d'activités sociales/communautaires/loisirs reconnus par le Conseil municipal	1 à 5 locations par année	120,00 \$	
		6 à 20 locations par année	80,00 \$	
		21 à 30 locations par année	40,00 \$	
		31 locations et plus	20,00 \$	
			(Lorsque réservé en bloc)**	
	Entreprises à but lucratif ou organismes non reconnus	<b>Semaine : 200\$ Fin de semaine et jours fériés : 250\$</b>		
	Résidents de la municipalité	<b>Semaine : 150\$ Fin de semaine et jours fériés : 200\$</b>		
Gens de l'extérieur	<b>Semaine : 200\$ Fin de semaine et jours fériés : 250\$</b>			
Dépôt***	<b>50\$</b>			
Centre socioculturel (808 route principale) <<grande salle>>	Organismes de charité (tel que la Société St-Jean-Baptiste)	<b>Gratuit si organisme reconnu par le Conseil municipal. Frais de conciergerie de 100\$ applicable.*</b>		
	Organismes d'activités sociales/communautaires/loisirs reconnus par le Conseil municipal	Taux régulier	300,00 \$	
		Lorsqu'un organisme effectue plus de 20 locations d'une ou l'autre des installations municipales :	150,00 \$ **	
	Entreprises à but lucratif ou organismes non reconnus	<b>Semaine : 100,00 \$/h, minimum 4h Fin de semaine et jours fériés : 125\$/h, minimum 4h</b>		
	Résidents de la municipalité	<b>Semaine : 360\$ Fin de semaine et jours fériés : 450\$</b>		
	Gens de l'extérieur	<b>Semaine : 100\$/h, minimum 4h Fin de semaine et jours fériés : 125\$/h, minimum 4h</b>		
	Montage de la salle	<b>50\$</b>		
	Dépôt***	<b>200\$</b>		
Centre socioculturel (808 route principale) <<petite salle au jubé>>	Organismes de charité (tel que la Société St-Jean-Baptiste)	<b>Gratuit si organisme reconnu par le Conseil municipal. Frais de conciergerie de 25\$ applicable.*</b>		
	Organismes d'activités sociales/communautaires/loisirs reconnus par le Conseil municipal		75,00 \$ par jour 350,00 \$ pour 7 jours**	
	Entreprises à but lucratif ou organismes non reconnus	100,00 \$ par jour	500,00 \$ pour 7 jours	
	Résidents de la municipalité		75,00 \$ par jour 350,00 \$ pour 7 jours	
	Gens de l'extérieur	100,00 \$ par jour	500,00 \$ pour 7 jours	
	Montage de la salle	<b>50\$</b>		
	Dépôt***	<b>50\$</b>		
Frais d'annulation location	Pour toutes les salles et parcs	Dans tous les cas, à moins d'un mois d'avis, 50% du coût de location		

Bibliothèque abonnement	Pour tous	Gratuit, mais carte de membre nécessaire	
Bibliothèque - volume brisé ou perdu	adulte enfants	41,59\$ (+ 3\$ de frais d'administration)	24,45\$ (+ 3\$ de frais d'administration)
Bibliothèque amendes - retards	adultes enfants	0,15\$ par jour, par livre	0,05\$ par jour, par livre
Bibliothèque - CD ou DVD perdu ou brisé	adultes enfants	41,59\$ (+ 3\$ de frais d'administration)	24,45\$ (+ 3\$ de frais d'administration)
Bibliothèque: remplacement d'une carte de membre	carte perdue ou volée		2,00 \$

\* **Organisme de charité reconnu par le Conseil municipal seulement. Le dépôt est applicable. Le Conseil municipal se donne le droit d'imposer toute autre condition qu'il juge opportun à un organisme de charité qu'il reconnaît.**

\*\* **Les frais de conciergerie et le dépôt ne sont pas applicables aux organismes d'activités sociales/communautaires/de loisir lorsqu'il s'agit d'activités régulières ne risquant pas de salir ou endommager le local (ex. : cours de danse ou de yoga, etc.). Le local doit toutefois être remis dans son état initial par l'organisme à la fin de l'activité. Toutes les activités ponctuelles ou comprenant la consommation de nourriture sont sujettes aux frais de conciergerie et au dépôt.**

\*\*\* **Dépôt à payer lors de la réservation. Le dépôt n'est pas remboursable en cas de bris d'équipements ou d'annulation cinq (5) jours ouvrables ou moins avant la date de l'événement. Dans le cas d'un empêchement de force majeure hors du contrôle de la personne, de l'entreprise ou de l'organisme ayant effectué la réservation, le conseil peut, sur demande, décider de rembourser le dépôt même si les conditions d'annulation n'ont pas été respectées.**

**Avis de motion : 10 novembre 2015**  
**Adoption du règlement : 8 décembre 2015**  
**Avis public affiché : 9 décembre 2015**  
**Entrée en vigueur : 1<sup>er</sup> janvier 2016**

\_\_\_\_\_  
Jean Lalonde, maire  
et

\_\_\_\_\_  
Louise Sisle Héroux, directrice générale  
secrétaire-trésorière

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**  
**LOISIRS & CULTURE**

**202-12-15**  
**Reconduction de la nomination de la représentante et de la remplaçante –**  
**Transport Soleil**

Il est proposé par M. Mario Cardinal, appuyé par M. Paul Cozens et résolu que la conseillère Lise Charest soit reconduite déléguée pour représenter la municipalité auprès de Transport Soleil inc., et que Mme Julie Lemieux pourra la remplacer advenant que celle-ci ne soit pas disponible, et ce, à compter de maintenant et pour l'année 2016.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Points d'information**

- a. Dépouillement d'arbre de Noël de Très-Saint-Rédempteur, le 13 décembre à 13 h 30.

**Période de questions**

**203-12-15**  
**Levée de la séance**

Il est proposé par M. Mario Cardinal, appuyé par M. René-Philippe Hébert, et résolu de lever la séance à 21 h 13.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

La séance est levée à 21 h 13.

---

Jean Lalonde, maire

---

Louise Sisa Héroux, directrice  
générale et secrétaire-trésorière